

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VICHY COMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 12 Mai 2022*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 31 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président,**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOUX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS (à partir de la délibération n° 2) – JP. RAYMOND – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Jean-Sébastien LALOY à Annie CORNE – Jean-Dominique BARRAUD à Michèle CHARASSE

**Absents excusés :**

Mmes et MM. F. SENNEPIN - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. COLAS - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – R. DEJEAN – J. BLETTERY – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**Secrétaire** : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

**N° 2**

**OBJET :**

**BELLERIVE-SUR-  
ALLIER**

**AMENAGEMENT  
DE LA BOUCLE  
DES ISLES**

**ACQUISITION DES  
PARCELLES AP 191 ET  
AP 222**

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
(CCAS) DE BELLERIVE  
SUR ALLIER**

**RECTIFICATION**

**Rendue exécutoire :**

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 16 MAI 2022

Publiée ou notifiée  
le : 16 MAI 2022

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2C du Bureau Communautaire en date du 6 février 2014, actant l'acquisition par Vichy Val d'Allier auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bellerive sur Allier, une fois libres de toute occupation, les parcelles cadastrées AP 191 (5421 m<sup>2</sup>) et AP 222 (3120 m<sup>2</sup>) situées rue Eugénie Desgouttes à Bellerive, et ce au prix de France-Domaine, soit au prix global de 6900 €,

**Vu** la délibération n° 4B du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 24 septembre 2015 relative à la signature du Contrat Auvergne + 3<sup>ème</sup> génération,

**Vu** la délibération n° 5 du Bureau communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 22 septembre 2016 relative à l'étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 3188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise,

**Vu** la délibération n° 3 du 28 septembre 2017 portant adoption des nouveaux statuts de Vichy Communauté,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique, sa compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ainsi que sa compétence supplémentaire en matière de soutien à l'attractivité du territoire,

**Vu** la délibération n° 27 du Conseil communautaire en date du 13 février 2020 adoptant la Déclaration de Projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive sur Allier concernant le projet de pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous, ledit projet ayant été soumis précédemment à enquête publique,

**Vu** la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 24 février 2022 relative à la réalisation du plateau d'économie sportive, actant l'échange d'une emprise d'environ 16 790 m<sup>2</sup> issue des parcelles AP 222, 223, 224, 225 et 769 (une fois que Vichy Communauté sera propriétaire de AP 222), contre une emprise d'environ 28 390 m<sup>2</sup> de la parcelle AP 768 appartenant à la commune de Bellerive sur Allier, et ce sans soulte,

**Considérant** le souhait de Vichy Communauté de pouvoir utiliser d'ores et déjà les emprises susmentionnées et notamment la parcelle AP 222 désormais libre de toute occupation, afin de pouvoir étendre les parcs d'éco pâturage existants sur la zone, et ce dans l'attente du démarrage des travaux relatifs à la réalisation du plateau d'économie sportive,

**Considérant** l'accord intervenu entre le CCAS de Bellerive et la communauté d'agglomération pour :

- d'une part, dissocier de l'opération prévue dans la délibération du 6 février 2014 sus visée, les parcelles AP 222 et AP 191, cette dernière étant toujours occupée,
- d'autre part, ramener le prix global de 6900 € à un prix au mètre carré, soit à 2520 € pour la parcelle AP 222 seule,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de rectifier la délibération du 6 février 2014 ainsi :  
« d'acquiescer auprès du CCAS de Bellerive sur Allier :

- dans un premier temps, la parcelle cadastrée AP 222 (libre de toute occupation) d'une superficie de 3120 m<sup>2</sup> au prix de 2520 €,
- dans un second temps, la parcelle cadastrée AP 191 d'une superficie de 5421 m<sup>2</sup> au prix de 4380 €, dès que celle-ci sera libre de toute occupation. »
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente Déléguée pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 12 mai 2022.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



.../...

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2022 -  
BELLERIVE SUR ALLIER - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES -

Objet de l'acte : ACQUISITION DES PARCELLES AP 191 ET AP 222 - CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE BELLERIVE SUR ALLIER -  
RECTIFICATION

.....  
Date de décision: 12/05/2022

Date de réception de l'accusé 16/05/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 12MAI2022\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220512-12MAI2022\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine  
Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 2Delib Boucle des isles CCAS Bellerive Modificative\_ vu SJ\_signé.pdf (  
99\_DE-003-200071363-20220512-12MAI2022\_2-DE-1-1\_1.pdf )